



MINISTÈRE  
DES ARMÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Dossier d'autorisation environnementale unique

# Infrastructure d'accueil des Albatros

BAN de LANN BIHOUE (56)

## PJ106 A PJ113 – ESPECES & HABITATS PROTEGES

### GROUPEMENT



Indice	Date	Désignation
1	08/04/2024	Version préliminaire

Les informations demandées dans les PJ106 à PJ113 correspondent respectivement aux alinéas 1° à 8° de l'article D. 181-15-5 du code de l'environnement. On retrouve ces informations dans chacun des trois formulaires CERFA suivants, joints ci-après :

- ▶ Cerfa n°13614\*01 : Demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées (**Oiseaux**)
- ▶ Cerfa n°13614\*01 : Demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées (**Reptiles**)
- ▶ Cerfa n°13616\*01 : Demande de dérogation pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales (**Lézard des murailles**)

En complément de ces CERFA, des précisions utiles sont accessibles dans l'étude d'impacts (PJ4), aux paragraphes suivants :

PJ	Intitulé	Emplacement dans l'étude d'impacts
PJ106	Espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun	12.2.3.1 / <b>Oiseaux</b> 12.2.3.2 / <b>Reptiles</b>
PJ107	Spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe	
PJ108	Période ou des dates d'intervention	12.1.2 / <b>Mesure M-R-03 « Adaptation du calendrier des travaux aux sensibilités faunistiques »</b>
PJ109	Lieux d'intervention	12.2.4 / <b>Figure 98</b> 12.3.2 / <b>Figures 99 et 100</b>
PJ110	S'il y a lieu, mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées	12.1 / <b>Mesures d'évitement et de réduction</b> 12.3 / <b>Mesures de compensation</b>
PJ111	Qualification des personnes amenées à intervenir	Cf. CERFA
PJ112	Protocole des interventions : modalités techniques et modalités d'enregistrement des données obtenues	Voir en particulier (au 12.1 et 12.3) <ul style="list-style-type: none"> <li>• M-R-02 : Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier par un écologue</li> <li>• M-R-05 : Balisage des zones sensibles en bordure du chantier</li> <li>• M-R-06 : Installation de barrières anti-retour pour les reptiles</li> <li>• M-C-01 : Définition d'un îlot de vieillissement au sein d'un boisement existant</li> <li>• M-C-02 : Création de bosquets, haies et fourrés arbustifs</li> <li>• M-C-03 : Installation de dispositifs d'accueil et entretien des habitats favorables aux reptiles protégés</li> </ul>
PJ113	Modalités de compte-rendu des interventions	